

Construction de logements

Résultats à fin juin 2019

Logements autorisés

De juillet 2018 à juin 2019, 26 800 logements ont été autorisés à la construction dans la région Grand Est, soit une baisse de 16 % par rapport à l'année précédente (juillet 2017 à juin 2018). C'est la plus forte chute depuis octobre 2015. Au niveau national, les autorisations de construction affichent un repli de 7 %. Par rapport au premier trimestre 2019, les autorisations de construction de logement au deuxième trimestre sont stables dans la région Grand Est.

À l'échelle départementale, le repli des autorisations de construction de logement

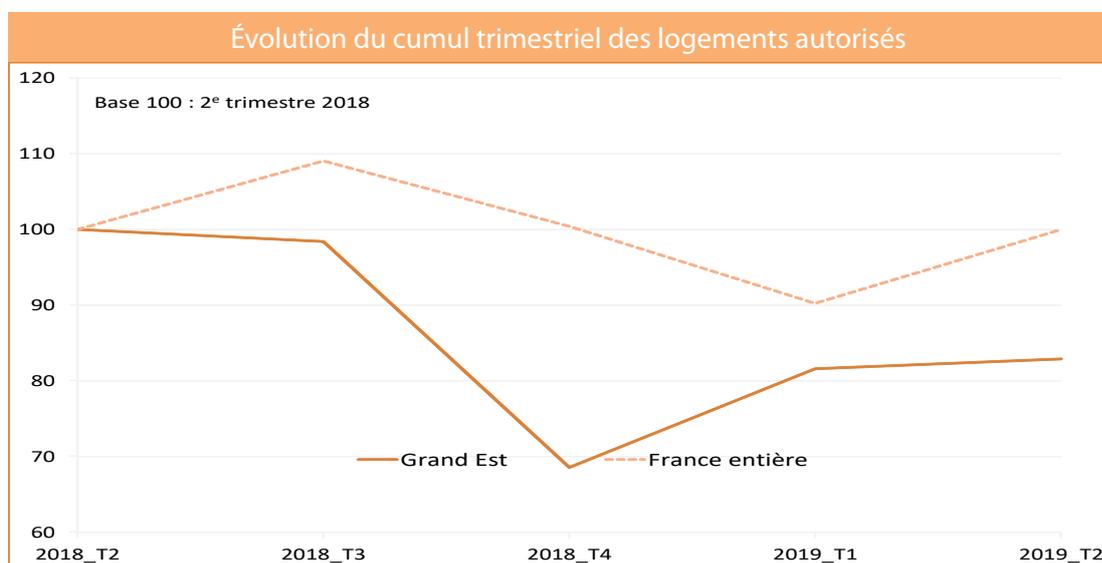
touche essentiellement les départements urbains qui concentrent 87 % des autorisations. Ainsi, excepté la Marne qui affiche une croissance de 23 %, la baisse varie de 4 % en Moselle à 39 % dans le Bas-Rhin. En Meurthe-et-Moselle et dans le Haut-Rhin la décroissance est respectivement de 24% et 15 %.

Dans les autres départements ruraux de la région, les autorisations de construction de logements varient de - 16 % dans la Meuse à + 29 % dans les Vosges.

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (Juil 18 à Juin 19)	N/N-1 (%)*
Ardennes	510	12
Aube	1 250	-8
Marne	4 130	23
Haute-Marne	360	17
Meurthe-et-Moselle	2 580	-24
Meuse	230	-16
Moselle	5 630	-4
Bas-Rhin	6 470	-39
Haut-Rhin	4 580	-15
Vosges	1 070	29
Région Grand Est	26 800	-16
France entière	446 900	-7

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2019

* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2019



Logements commencés

À fin juin 2019, le cumul annuel des logements commencés s'élève à 25 300 unités, soit un repli de 7 % par rapport au cumul des douze mois antérieurs. Comparé au 1^{er} trimestre 2019, le nombre de logements commencés au 2^e trimestre 2019 est en hausse de 2 %.

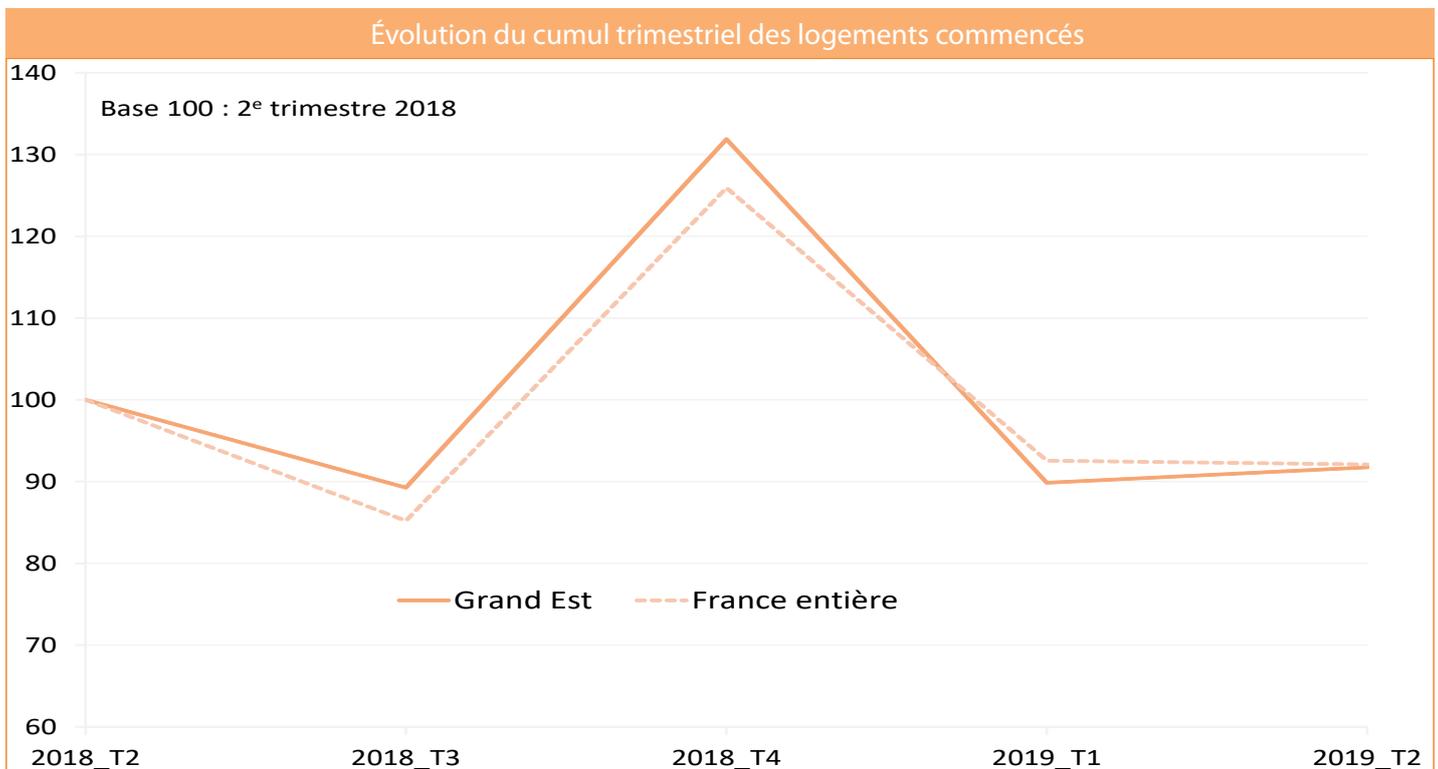
Au niveau national, les mises en chantier entre juillet 2018 et juin 2019 sont en baisse de 5 % par rapport à l'année précédente (juillet 2017 à juin 2018).

Au niveau des départements urbains, excepté dans la Marne et dans le Haut-Rhin, où les mises en chantier sont en progression respective de +11 % et +19 %, la tendance au recul se poursuit. La baisse du cumul annuel est de 11 % en Moselle, 18 % dans le Bas-Rhin et 24 % en Meurthe-et-Moselle.

Représentant 12 % des logements commencés de la région, les mises en chantier dans les départements ruraux varient de -17 % dans la Meuse à +20 % dans l'Aube.

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Juil 18 à Juin 19)	N/N-1 (%)*
Ardennes	430	-10
Aube	1 340	20
Marne	2 990	19
Haute-Marne	270	-3
Meurthe-et-Moselle	2 540	-24
Meuse	200	-17
Moselle	4 730	-11
Bas-Rhin	7 670	-18
Haut-Rhin	4 190	11
Vosges	880	14
Région Grand Est	25 300	-7
France entière	409 300	-5

Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin juin 2019
 * : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2019

Type de logements

En cumul sur douze mois, la baisse des autorisations de construction de logements concerne l'ensemble des segments du marché : -9 % pour les logements individuels purs, -11 % pour les logements individuels groupés et -19 % pour les logements collectifs et en résidence. C'est dans le Bas-Rhin, département qui concentre 26 % des autorisations régionales, que la baisse du cumul annuel des autorisations de logements collectifs et en résidence est la plus forte (-48 %).

Pour les mises en chantier, seul le secteur des logements individuels groupés est en progression (+5%). La Meurthe-et-Moselle est le département qui affiche le plus grand repli des mises en chantier des logements collectifs et en résidence (-30%).

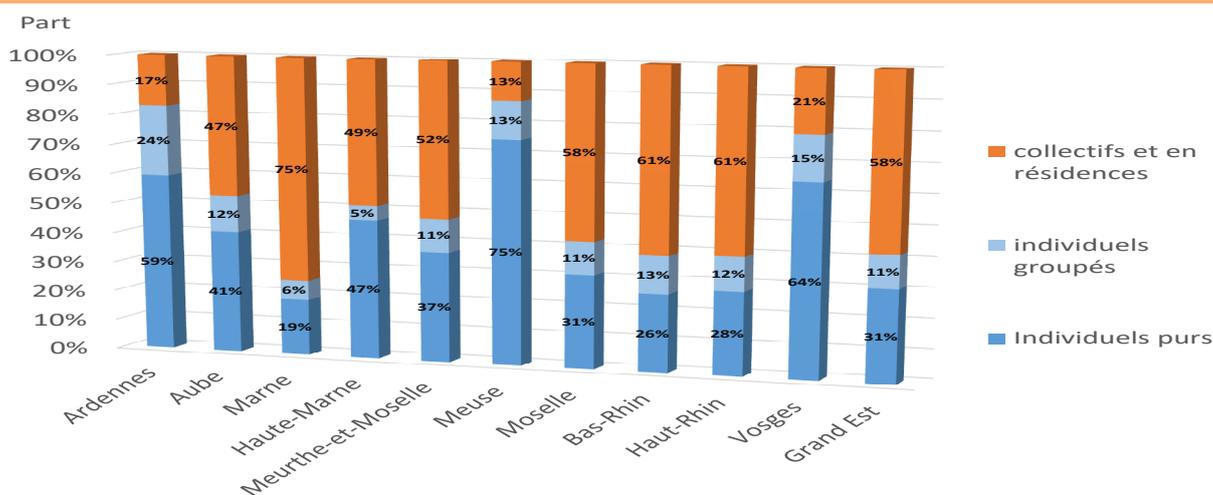
Dans les départements ruraux, où la

Nombre de logements par type	12 derniers mois (Juil 18 à Juin 19)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière
Logements autorisés	26 800	-16	-7
individuels	11 280	-10	-5
individuels purs	8 260	-9	-6
individuels groupés	3 010	-11	-1
collectifs et en résidences	15 520	-19	-8
Logements commencés	25 300	-7	-5
individuels	10 490	-5	-6
individuels purs	7 730	-9	-8
individuels groupés	2 760	5	-1
collectifs et en résidences	14 760	-8	-5

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2019
* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

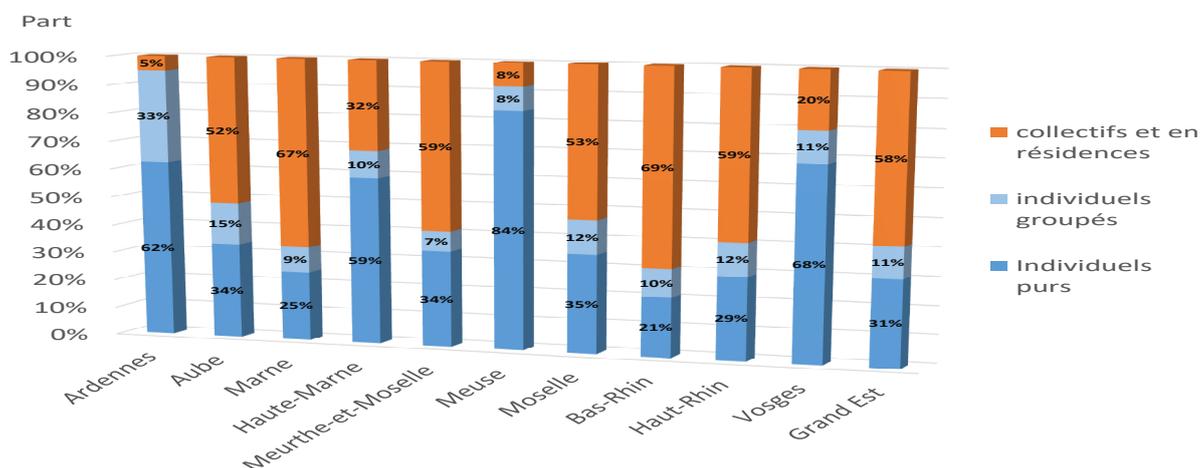
construction est en majorité individuelle, des mises en chantier de logements seul le département des Vosges affiche individuels. une progression des autorisations et

Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand-Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2019

Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2019

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de

l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SDES :

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie?rubrique=&dossier=1047>

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels

se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

 Mohamed MEKKI
Service connaissance
et développement
durable